

DEC162595DCIF

Décision portant nomination de Madame Béatrice GELY, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS

LE PRESIDENT

VU, le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

VU, le décret du 27 février 2014 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS

VU, la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

VU, la décision DEC162607DCIF du 24 novembre 2016 portant cessation de fonctions de Madame Nathalie CHOQUET, agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » du CNRS

VU, la lettre 17 novembre 2016, réf. RH-1B/2016/11/4469, de la Direction générale des Finances publiques donnant agrément à Madame Béatrice GELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, pour occuper les fonctions d'agent comptable secondaire de la Délégation « Rhône-Auvergne » du CNRS

VU, l'avis favorable de l'Administratrice générale des finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Art 1^{er} – Madame Béatrice GELY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Rhône-Auvergne » à compter du 1^{er} janvier 2017 en remplacement de Madame Nathalie CHOQUET.

Art 2 – La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 24 novembre 2016

Alain FUCHS




Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162638dr08

Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu la décision DEC161925INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe DAGAUT aux fonctions de directeur de l'unité UPR3021 intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 mars 2012 ;

Considérant que M. Benoît GROSSELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais du 07 au 29 juin 2012 à Tours ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît GROSSELIN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR3021 intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE à compter du 28 novembre 2016.

M. Benoît GROSSELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît GROSSELIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2016

Le directeur de l'unité
Philippe DAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC162639dr08

Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu la décision DEC161925INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Philippe DAGAUT aux fonctions de directeur de l'unité UPR3021 intitulée intitulée «Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Détection ou gestion de sources radioactives scellées d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules délivrée à Mme Véronique DAELE le 06 avril 2013 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (instn);

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 14 novembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique DAELE, Chargée de recherches, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 28 novembre 2016 et jusqu'au 06 avril 2018.

Article 2 : Missions

Mme Véronique DAELE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Véronique DAELE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 28 novembre 2016

Le Directeur d'unité
Philippe DAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR